



Ref : CFVU2020/20-1007

CFVU DU 22 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 octobre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par la présidente que :

La CFVU faisant le constat d'appréciations différentes des jurys des masters quant à la gestion des notes des UE de langue de master 2ème année, il est décidé de supprimer le principe de non compensabilité de cette UE dans le calcul de validation des masters ne relevant pas des mentions de langue.

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 23/10/2020.*

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.